



# JOURNEE DU 14 NOVEMBRE

Agences Parisiennes



Novembre 2015



Suite aux tragiques évènements survenus le 13 Novembre, certains salariés n'ont pas pu se rendre sur leur lieu de travail le **samedi 14 Novembre**. Vos élus **CFDT** sont intervenus à plusieurs reprises auprès de la Direction et ont obtenu gain de cause pour que cette journée **soit neutralisée**.



Pour rappel: *Le Code du travail offre à tout travailleur le droit de se retirer d'une situation et d'alerter « immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection » (C. trav., art. L. 4131-1). Le droit de retrait est donc réservé à des situations exceptionnelles revêtant un caractère d'urgence. Il n'est cependant pas exigé que le danger soit réel ; il suffit d'avoir un motif raisonnable de penser que le danger existait. Aucune retenue sur salaire ne peut alors être opérée.*

**Pour exercer son droit de retrait, le salarié doit alerter au préalable son employeur.**



Lara BUCH  
01 40 14 02 15



Yves CASSIGNOL  
01 40 14 02 15



Stefan DESBOURDES  
06 68 24 35 41



Patricia LEROY  
06 68 24 34 16



Maxime MARBOT  
06 98 42 75 94



Thierry NOIRIEL  
06 68 24 49 69



Eric SOUFFIR  
06 68 24 40 60



Patricia VERGNES  
06 68 24 47 22

CFDT Agences Parisiennes - CSD01B1 - 32 rue de Clignancourt, 75018 Paris - tél. : 01 40 14 12 11 - 01 40 14 37 96 - 01 40 14 11 98  
Pour recevoir nos infos., inscrivez vous à notre Newsletter : Echonet>Mon espace RH>Communication syndicale>CFDT

www.cfdt.bnpparibas.com  
twitter: @cfdtbnparibas  
paris.irp.cfdt.agences  
@bnpparibas.com

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email  Je souhaite adhérer  Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : ..... e-mail : .....

tél. : ..... Agence, entité, groupe de rattachement : .....

